



Ville de
POIX DU NORD

République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le **12 MAI 2026**

ID : 059-215904640-20260428-DELIB_2026_017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES :		
En exercice 19	Présents 18	Votants 18
Date de la convocation : 15/04/2026		
Date d'affichage : 12 MAI 2026		

Numéro de la délibération :
DELIB_2026_017

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, Mme Carole GARCIA, M. David LEDUC.

Etait absent : M. René LECUYER

Secrétaire de séance : Mme Callysta DUPONT

Objet : Approbation du budget primitif 2026

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 9 avril 2026 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 104 974,88 €

Dépenses et recettes d'investissement : 825 400,02 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2026,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, par

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
18		

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 104 974,88 €

Dépenses et recettes d'investissement : 825 400,02 €

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

12 MAI 2026


LOW

ID : 059-215904640-20260428-DELIB_2026_017-DE

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,
Certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Callysta DUPONT

Le maire,
Julien LEPOLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le **12 MAI 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.